



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 26 AOUT 2021**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-et-un, le 26 août, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 20 août 2021g, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GRANGE, Maire

PRESENTS : 15

ABSENTS EXCUSES : 7

ABSENTS : 1

xxxxxx

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Autorisé le Maire à utiliser une procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste ;
2. Autorisé le Maire à poursuivre l'expropriation au profit d'EPORA, pour la réhabilitation de la propriété FAURE, dans le cadre du projet de l'Ilot Pleuvev ;
3. Décidé de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles ;
4. Autorisé la réfaction de 25 % du montant des tarifs TLPE pour l'année 2021 ;
5. Entériné la décision modificative n° 3.

Le Maire,

Jean-Marc GRANGE